

Enquête en zone d'ombre

LES TRANSFERTS IRRESPONSABLES D'ARMES LÉGÈRES

L'argument central de ce chapitre est que même lorsqu'ils sont dûment autorisés, les transferts d'armes légères, d'armes de petit calibre et de leurs munitions ne sont pas nécessairement légaux ou responsables. Les transferts autorisés peuvent enfreindre le droit international, les règles et les coutumes – y compris les normes juridiques relatives au respect des droits de l'homme ou aux conflits internationaux. Les transferts peuvent également être irresponsables en raison du risque accru de détournement vers des destinataires non autorisés. Ainsi, d'après ce chapitre, les transferts illicites englobent les transferts autorisés par les gouvernements à des pays où les violations des droits de l'homme sont un fait établi, aux pays en conflit armé et à ceux où un risque sérieux de détournement existe. Les faibles niveaux de divulgation publique nous empêchent généralement de déterminer si les États exportateurs ont agi de manière responsable en autorisant des envois d'armes légères à des pays présentant des risques aussi élevés.

Ce chapitre attire tout particulièrement l'attention sur la responsabilité que les États ont de s'abstenir de transférer des armes risquant d'être utilisées à mauvais escient. S'appuyant sur l'analyse du *Small Arms Survey 2004*, ce chapitre fournit de nombreux exemples de transferts autorisés par des gouvernements qui peuvent être considérés comme irresponsables parce que les gouvernements qui les ont autorisés avaient connaissance (ou auraient dû avoir connaissance) de circonstances créant un risque important d'utilisation abusive (cf. chapitre 4 sur les CONTRÔLES DES TRANSFERTS). Ce chapitre propose également une version actualisée et plus précise du Baromètre annuel de la transparence du commerce des armes légères. Il est impératif que les gouvernements agissent avec transparence pour déterminer si leurs exportations sont en fait « légales » ou « illicites ». D'après le Baromètre de cette année, la transparence reste insuffisante dans de nombreux pays et ce chapitre indique des domaines où des améliorations seraient possibles.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Au moins 60 États ont effectué ce qui pourrait être raisonnablement assimilé à des envois d'armes légères irresponsables vers 36 pays pendant la période 2002–2004.
- Les détournements de plusieurs centaines de milliers d'armes légères transférées par les États-Unis à l'Irak et de dizaines de milliers de munitions des troupes de maintien de la paix en Afrique du Sud et au Burundi depuis 2003 montrent clairement qu'un renforcement de l'obligation de rendre compte et des protections s'imposent pour éviter que les efforts de résolution des conflits aient pour effet d'alimenter ces derniers par inadvertance.
- Les embargos de l'ONU sur les armes, qui ont force obligatoire pour tous les membres de l'ONU, sont régulièrement violés à grande échelle et impunément, comme le montrent clairement les transferts d'armes autorisés par les gouvernements mais effectués en secret à destination du Liban, de la Somalie et du Soudan en 2006.
- Les plus grands exportateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont la valeur exportée annuelle atteint au moins 100 millions d'USD), d'après les données disponibles et les estimations, étaient les suivants en 2004 (dernière année pour laquelle des données mondiales sont disponibles) : les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Belgique et la Chine. Les plus grands importateurs (ceux dont la valeur annuelle importée s'élevait à au moins 100 millions d'USD) étaient les États-Unis, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la France et les Pays-Bas.
- D'après le Baromètre 2007 de la transparence du commerce des armes légères, les grands exportateurs d'armes légères les plus transparents sont les États-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les moins transparents sont la Bulgarie, la Corée du Nord et l'Afrique du Sud. ■

Encart 3.1 Définition des mots-clés

Le marché mondial des armes légères, des armes de petit calibre et de leurs munitions peut être représenté sous la forme de deux cercles se chevauchant (cf. figure 3.1).

Les transferts autorisés sont les transferts autorisés par au moins un gouvernement.

Les transferts irresponsables, également appelés transferts sur le marché gris, sont des transferts autorisés par un gouvernement, mais qui sont d'une légalité douteuse, du moins du point de vue du droit international (risque important d'utilisation abusive) ou irresponsables à tout autre égard (risque important de détournement vers des destinataires non autorisés).

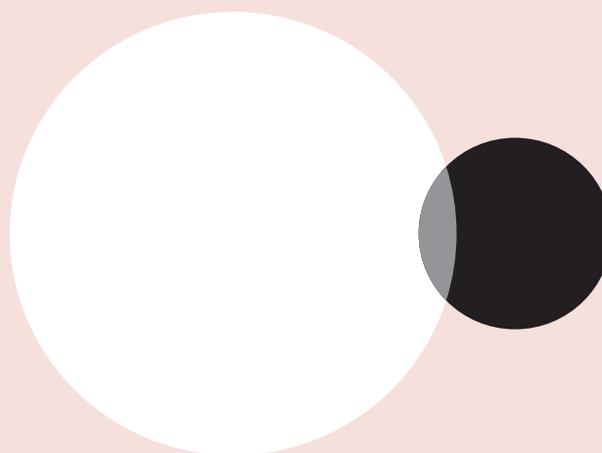
Les transferts illégaux sont synonymes de transferts sur le marché noir. Les deux expressions font référence aux transferts qui ne sont autorisés par aucun gouvernement.

Les transferts illicites englobent les transferts irresponsables et les transferts illégaux (marché gris/noir).

Les transferts secrets sont les transferts dans lesquels les gouvernements dissimulent leur participation – souvent, mais pas toujours, parce qu'ils sont illicites.

Figure 3.1 **Localisation des transferts irresponsables**

- Grand cercle : transferts autorisés
- Petit cercle : transferts illicites
- Chevauchement : transferts irresponsables/marché gris
- Zone noire : transferts illégaux/marché noir
- Zone blanche : transferts légaux (autorisés et responsables)



Remarque : cette figure n'a pas pour but d'indiquer des proportions.

Baromètre 2007 de la transparence du commerce des armes légères : remarques

* Les grands exportateurs sont les pays qui exportent au moins 10 millions d'USD d'armes légères, d'armes de petit calibre et leurs munitions chaque année, d'après les données d'UN Comtrade. Le Baromètre 2007 englobe tous les pays ayant figuré parmi les grands exportateurs au moins une fois au cours des années 2001-2004. Pour les grands exportateurs en 2004, voir l'annexe 3 du présent chapitre, à <http://www.smallarmssurvey.org/yearb2007.html>. Pour 2003, voir Small Arms Survey (2006, p. 68-73). Pour 2002, voir Small Arms Survey (2005, p. 102-05). Pour 2001, voir Small Arms Survey (2004, p. 103-06).

Système de notation

(a) **Rapidité de publication (1,5 point au total, note basée sur les données des rapports nationaux sur les exportations d'armes uniquement)** : un rapport a été publié au cours des derniers 24 mois (jusqu'au 31 janvier 2007) (0,5 point) ; les informations sont disponibles rapidement (1 point si elles sont disponibles dans les 6 mois suivant la fin de l'année en question, ou 0,5 point si elles sont disponibles dans l'année).

(b) **Accès (2 points au total)** : les informations sont : disponibles sur Internet dans la base de données UN Comtrade (1 point) ; disponibles dans une langue de l'ONU (0,5 point) ; gratuites (0,5 point).

(c) **Clarté (5 points au total)** : des informations sur la source sont fournies (1 point) ; les armes légères et de petit calibre se distinguent facilement des autres types d'armes (1 point) ; les munitions pour armes légères et de petit calibre se distinguent facilement des autres types de munitions (1 point) ; une description détaillée des armes est fournie (1 point) ; des informations sont fournies sur les types d'utilisateurs finaux (forces militaires, police, autres forces de sécurité, civils, commerçants du secteur civil) (1 point).

(d) **Exhaustivité (6,5 points au total)** : les informations fournies indiquent : les transactions répertoriées par l'État et par l'industrie (1 point) ; les armes légères et de petit calibre civiles et militaires (1,5 point) ; des informations sur les réexportations (1 point) ; des informations sur les composants des armes légères et de petit calibre (1 point) ; des informations sur les munitions pour armes légères et de petit calibre (1 point) ; des informations succinctes sur la législation et la réglementation des exportations et sur les engagements internationaux (1 point).

(e) **Informations sur les livraisons (4 points au total)** : données désagrégées par type d'arme (valeur des armes expédiées [1 point], quantité d'armes expédiées [1 point]) et par pays et type d'arme (valeur des armes expédiées [1 point], quantité d'armes expédiées [1 point]).

(f) **Informations sur les licences concédées (4 points au total)** : données désagrégées par type d'arme (valeur des armes sous licence [1 point], quantité d'armes sous licence [1 point]) et par pays et type d'arme (valeur des armes sous licence [1 point], quantité d'armes sous licence [1 point]).

(g) **Informations sur les licences refusées (2 points au total)** : données désagrégées par type d'arme (valeur de la licence refusée [0,5 point], quantité d'armes sous la licence refusée [0,5 point]) et par pays et type d'arme (valeur de la licence refusée [0,5 point], quantité d'armes sous la licence refusée [0,5 point]).

Remarque 1 : le Baromètre est basé sur les rapports sur les exportations d'armes les plus récents de chaque pays publiquement disponibles au 31 janvier 2007 et/ou sur les données douanières 2004 d'UN Comtrade. Les rapports nationaux publiés plus de 30 mois avant le 31 janvier 2007 ne sont pas inclus.

Remarque 2 : sous (e), (f) et (g), aucun point n'est accordé pour le nombre d'expéditions ou le nombre de licences concédées ou refusées, car ces chiffres fournissent peu d'informations sur l'ampleur du commerce. Les données sont désagrégées par type d'arme si la part des armes légères et de petit calibre dans le commerce d'armes total du pays est définie (x % de la valeur totale des exportations d'armes se composaient d'armes légères et de petit calibre ; x armes légères et de petit calibre ont été exportées au total). Les données sont désagrégées par pays et par type d'arme s'il existe des informations sur les types d'armes transférés aux différents États destinataires (x nombre/x valeur en USD d'armes légères ont été livrées au pays y).

Remarque 3 : sous (e), (f) et (g), le « type d'arme » désigne des catégories d'armes plus larges (« armes légères » / « véhicules blindés » ou « missiles air-air ») et non pas des descriptions d'armes spécifiques (« fusils d'assaut » / « fusils de chasse »).

Remarque 4 : le fait que le Baromètre repose sur deux sources - les données douanières (déclarées à UN Comtrade) et les rapports nationaux sur les exportations d'armes - avantage les États qui publient des données sous les deux formes, car ce qu'ils ne déclarent pas sous une forme peut l'être sous l'autre. Les points obtenus pour chacune des deux sources sont additionnés. Mais les points ne sont de toute évidence pas comptés deux fois (par exemple, si un pays fournit des données douanières et des rapports sur les exportations dans une langue de l'ONU, il obtiendra 1 point sous « accès », pas plus).

¹ L'Espagne publie son rapport sur les exportations d'armes légères et de petit calibre à l'OSCE en annexe de son rapport sur les exportations d'armes. Le rapport contient des informations sur les licences concédées (volumes par pays et type d'arme) et sur les livraisons effectuées (volumes par pays et type d'arme également). Il couvre uniquement les pays membres de l'OSCE et, par conséquent, un nombre très limité de transactions. L'Espagne se voit donc accorder uniquement une partie des points pour les licences et les livraisons. D'autres États rendent leurs rapports OSCE publics, mais séparément des rapports sur les exportations d'armes. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le Baromètre.

² Le rapport national de l'Autriche sur les exportations d'armes (Autriche, 2006) est une republication des données présentées en vue de la publication dans le Rapport annuel de l'UE couvrant les exportations de 2004 (UE, 2005).

³ Le rapport national sur les exportations d'armes du Canada le plus récent (Canada, 2003) a été publié plus de 30 mois avant la date limite pour le Baromètre 2007 et n'est donc pas pris en compte.

⁴ Le Baromètre 2007 couvre les données fournies avant l'indépendance du Monténégro en juin 2006 (BBC, 2006b).

⁵ La Belgique n'a pas publié de rapport national sur les exportations d'armes depuis 2002, car le contrôle des exportations a été régionalisé en septembre 2003 (pour tous renseignements, voir Wallonie, 2004, p. 3-12). La note a donc été établie uniquement en fonction des données douanières fournies.

⁶ Le rapport national sur les exportations d'armes de l'Afrique du Sud le plus récent (Afrique du Sud, 2003) a été publié plus de 30 mois avant la date limite pour le Baromètre 2007 et n'est donc pas pris en compte.

Tableau 3.3 Baromètre 2007 de la transparence du commerce des armes légères, couvrant les grands exportateurs*

	TOTAL (25 max.)	Rapport sur les exportations (année couverte)	UN Comtrade	Rapidité de publication (1,5 max.)	Accès (2 max.)	Clarté (5 max.)	Exhaustivité (6,5 max.)	Livraisons (4 max.)	Licences concédées (4 max.)	Licences refusées (2 max.)
États-Unis	20.5	X (05)	X	1.5	2	4	5.5	3.5	4	0
France	18.5	X (04)	X	1	2	4	5.5	4	2	0
Italie	17.5	X (04)	X	1.5	1.5	4	6.5	3	1	0
Norvège	15.5	X (05)	X	1.5	1.5	3.5	6	3	0	0
Royaume-Uni	15.5	X (05)	X	1	2	4	5.5	3	0	0
Allemagne	15.25	X (05)	X	1	1.5	4	4.75	2	2	0
Finlande	14	X (03)	X	0.5	2	4	5.5	2	0	0
Pays-Bas	14	X (04)	X	1	2	2.5	5.5	3	0	0
Espagne ¹	13.75	X (05)	X	1.5	2	2.5	4.75	3	0	0
République tchèque	13.5	X (04)	X	1	2	3	5.5	2	0	0
Autriche ²	13	X (04)	X	0	1.5	2.5	5	2	2	0
Suède	12.75	X (05)	X	1.5	2	3	4.25	2	0	0
Australie	12.5	X (02-04)	X	0.5	2	2.5	4.5	3	0	0
Suisse	12.5	X (05)	X	1.5	2	2.5	4.5	2	0	0
Bosnie-Herzégovine	12	X (04)	X	1.5	1.5	2.5	4.5	2	0	0
Canada ³	11	-	X	0	1	2.5	4.5	3	0	0
Croatie	11	-	X	0	1	2.5	4.5	3	0	0
Iran	10.5	-	X	0	1	2.5	4	3	0	0

Mexique	10.5	-	X	0	1	2.5	4	3	0	0
Portugal	10.25	X (04)	X	0.5	1.5	2.5	3.75	2	0	0
Serbie et Monténégro ⁴	9.75	-	X	0	1	2.25	4.5	2	0	0
Brésil	9.5	-	X	0	1	2.5	3	3	0	0
Chine	9.5	-	X	0	1	2.5	3	3	0	0
Corée du Sud	9.5	-	X	0	1	2.5	4	2	0	0
Turquie	9.5	-	X	0	1	2.5	4	2	0	0
Belgique ⁵	9	-	X	0	1	2.5	3.5	2	0	0
Japon	8.5	-	X	0	1	2.5	3	2	0	0
Pakistan	8.5	-	X	0	1	2.5	2	3	0	0
Singapour	8	-	X	0	1	2.5	1.5	3	0	0
Thaïlande	8	-	X	0	1	2.5	2.5	2	0	0
Fédération de Russie	6.5	-	X	0	1	2	1.5	2	0	0
Arabie saoudite	6.5	-	X	0	1	1.5	2	2	0	0
Roumanie	5.5	X (02)	X	0.5	2	2	1	0	0	0
Israël	5	-	X	0	1	1	1	2	0	0
Bulgarie	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0
Corée du Nord	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0
Afrique du Sud ⁶	0	-	-	0	0	0	0	0	0	0